

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

1- Préalable au projet d'abrogation partielle du Plan Local d'Urbanisme suite à un arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Nantes en date du 18/04/2023

2- Préalable au projet de modification de droit commun n°5 du Plan Local d'Urbanisme

En exécution de l'arrêté du maire de la Trinité-sur-Mer en date du 20 novembre 2025, il sera procédé à une enquête publique portant sur

1- Le projet d'abrogation partielle du Plan Local d'Urbanisme suite à un arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Nantes en date du 18/04/2023

2- Le projet de modification de droit commun n°5 du Plan Local d'Urbanisme

Par une décision du 24 octobre 2025, le Tribunal Administratif de Rennes a désigné Madame Michelle TANGUY en qualité de commissaire enquêtrice. Elle siégera à la mairie de la Trinité-sur-Mer où toutes observations et propositions devront lui être adressées.

Le dossier d'enquête sera déposé et consultable du **jeudi 11 décembre 2025 9h00 au mardi 30 décembre 2025 17h00** en mairie de la Trinité-sur-Mer où le public pourra prendre connaissance des deux dossiers en version papier tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie, et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Lundi 09h00 - 12h00

Mardi 9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00

Mercredi 9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00

Jeudi 9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00

Vendredi 9h00 - 12h00 et 14h00 - 16h00

Les dossiers seront également consultables en version numérique sur le site internet de la commune de la Trinité-sur-Mer : <https://www.latrinitesurmer.fr>.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra déposer ses observations et faire ses propositions en indiquant en objet « Observations et propositions sur le projet d'abrogation partielle du Plan Local d'Urbanisme suite à un arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Nantes en date du 18/04/2023. » et/ou « Observations et propositions sur le projet de modification N°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de la Trinité-sur-Mer », selon les possibilités suivantes :

- Soit sur le registre d'enquête papier établi sur feuilles non mobiles, côtés et paraphés par la commissaire enquêtrice mis à la disposition à la mairie de la Trinité-sur-Mer aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public
- Soit lors des permanences de la commissaire enquêtrice qui se tiendront à la mairie de la Trinité-sur-Mer :

Le jeudi 18 décembre 2025 de 9h00 à 12h00

Le mardi 30 décembre 2025 de 14h00 à 17h00

- Soit par courrier à l'adresse suivante à l'attention de la commissaire enquêtrice qui les annexera au registre d'enquête publique :

Mairie de la Trinité-sur-Mer
A l'attention de Madame Michelle TANGUY commissaire enquêtrice
Place Yvonne Sarcey
56470 LA TRINITE-SUR-MER

- Soit par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-6915@registre-dematerialise.fr
- Soit sur le registre dématérialisé sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/6915/>

La commissaire enquêtrice établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et rédigera des conclusions motivées dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Copies du rapport et des conclusions motivées seront déposées en mairie de la Trinité-sur-Mer pour y être tenues à la disposition du public pendant un an.

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront en obtenir communication en s'adressant au Maire dans les conditions prévues au titre 1^{er} de la Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978.

L'abrogation partielle et la modification du Plan Local d'Urbanisme seront ensuite soumises à délibération du conseil municipal en vue de leur approbation par deux délibérations distinctes.